

Votre plateforme de prise de rendez-vous en ligne à la CFCIM

Guide pratique



Votre plateforme de prise de rendez-vous en ligne

Dans le cadre de son accompagnement aux entreprises adhérentes, la CFCIM met à votre disposition une plateforme de prise de rendez-vous en ligne dédiée à vos déplacements professionnels.

En quoi consiste ce service ?

En tant qu'adhérent de la CFCIM, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour vos démarches de déplacements professionnels : vérification de votre dossier par nos équipes et attribution d'un rendez-vous privilégié auprès de TLScontact.

Pourquoi utiliser cette plateforme ?

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser votre prise en charge, la plateforme vous permet de réserver votre créneau de rendez-vous avant de vous rendre dans nos locaux. Ce service vous offre une organisation plus fluide et un accompagnement adapté à vos besoins.



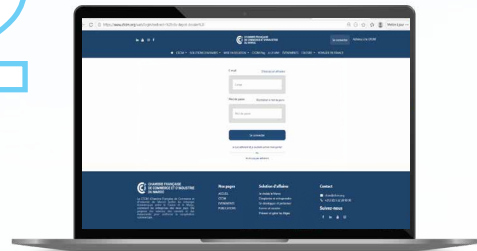
MODALITÉS PRATIQUES DE VOS RENDEZ-VOUS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL

1



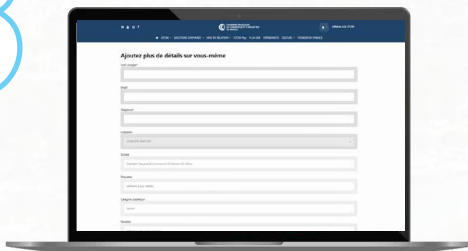
Accédez à la plateforme en cliquant sur la rubrique « **VOYAGER EN FRANCE** »

2



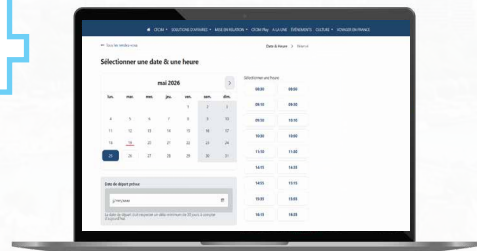
Connectez-vous à votre espace membre.

3



Renseignez vos informations et sélectionnez votre besoin.

4



Choisissez votre créneau en consultant les disponibilités en temps réel.

5

Confirmez votre rendez-vous. Vous recevrez un e-mail de confirmation accompagné d'un QR code à présenter à l'entrée le jour de votre passage dans les locaux de la CFCIM.



- Lors de votre première connexion, activez votre compte en suivant les instructions.

En cas d'oubli de mot de passe, cliquez sur « Réinitialiser votre mot de passe ».

Si votre compte n'est pas encore paramétré, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : assistance.rdv@cfcim.org.

Dans le cadre du processus d'authentification, la CFCIM se réserve le droit de vérifier vos informations auprès de votre employeur.

- Si vous êtes le Contact Principal, vous pouvez également prendre rendez-vous pour les collaborateurs de votre entreprise.
- **Un délai minimum de 30 jours doit séparer la date de votre rendez-vous à la CFCIM et la date de votre voyage**



Dans le cadre des rendez-vous de déplacement professionnel, seules les personnes disposant d'un rendez-vous confirmé en ligne seront autorisées à accéder à nos locaux.

Cette plateforme concerne uniquement les rendez-vous CFCIM liés à vos déplacements professionnels. Elle ne se substitue en aucun cas aux procédures en vigueur sur France-Visas ni aux rendez-vous TLScontact.